

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 21 NOV. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la revalorisation de la rémunération des enseignants et des personnels d'éducation.

La ministre, très attentive aux conditions d'exercice des personnels du premier degré, m'a personnellement demandé de vous répondre.


Comme vous le soulignez dans votre courrier, des mesures ont d'ores et déjà été prises en faveur de l'amélioration de la rémunération des professeurs des écoles, notamment avec le versement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) créée afin de reconnaître les missions qu'ils accomplissent et de permettre également un rapprochement avec la rémunération des enseignants du second degré.

Cette indemnité, d'un montant annuel de 400 euros, est versée en deux fractions en novembre et juin. En outre, le taux de promovables pour la hors classe a été augmenté de 2 à 4,5%.

Dans le cadre de l'enveloppe catégorielle triennale (2015-2017), la ministre a déjà eu l'occasion d'exprimer sa volonté de poursuivre le rapprochement du montant de l'ISAE de celui de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) dans le second degré.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Bertrand GAUME

Monsieur Christian CHEVALIER
Secrétaire général du Syndicat des
Enseignants – Union nationale des
Syndicats Autonomes (SE-UNSA)
209 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS